



2

DE L'ÉTAT PROVIDENCE À L'ÉTAT SOLIDAIRE

Quel est le contenu des dépenses publiques en France ?

Le tableau ci-dessous montre que, depuis les années d'équilibre budgétaire, ces dépenses ont principalement augmenté dans le secteur social. Le creusement du déficit structurel correspond, en réalité, au refus par la société française de prendre en charge l'alourdissement du poids constitué par son État providence.

Jean-Marc Daniel, *Réduire notre dette publique*,
Fondation pour l'innovation politique, septembre 2011.
www.fondapol.org

Tableau comparatif des dépenses publiques en % du PIB (1978 - 2011)

| Catégorie de dépenses publiques | 1978 | 2011 |
|--|------|------|
| Rémunérations des agents publics | 12,5 | 12,7 |
| Fonctionnement des collectivités publiques | 5,2 | 5,0 |
| Intérêt sur la dette | 1,0 | 3,0 |
| Subventions | 4,6 | 6,0 |
| Investissements | 3,0 | 4,0 |
| Prestations sociales | 18,0 | 25,3 |
| Total des dépenses publiques | 44,3 | 56,0 |

Exemple de lecture : La rémunération des agents publics représentait, en 1978, 12,5% du PIB et, en 2011, 12,7%.

Source : Projet de loi de finances pour 2001, estimation de l'auteur pour 2011 in
Jean-Marc Daniel, Réduire notre dette publique,
Fondation pour l'innovation politique, septembre 2011.
www.fondapol.org

■ **Tous les partis de gouvernement** se sont inscrits peu ou prou dans le paradigme de l'État providence. Aujourd'hui, ils subissent tous les conséquences de son effondrement. La démographie, la globalisation et le niveau de l'endettement public conduisent à penser qu'il n'y aura pas de retour en arrière. Il est donc vain de chercher à restaurer l'État providence sous sa forme classique. Sa soutenabilité dépendait de conditions qui n'existent plus. Il faut, au contraire, proposer un nouveau cadre politique afin de rendre compte de la réalité du possible et d'œuvrer ainsi au retour de la confiance vis-à-vis des partis de gouvernement. Conditionné durablement par la crise de la dette, le modèle qui se met d'ores et déjà en place sous nos yeux reposera sur une logique de distribution moins automatique et universelle que conditionnelle et ciblée. Les populistes proposent de réserver les prestations sociales aux « nationaux », mais il est possible de récuser une telle approche en lui opposant l'idée d'une meilleure évaluation des bénéficiaires des politiques sociales, ceci afin de répondre à l'impératif de préservation de la solidarité collective menacée par la crise des ressources financières et par la gestion souvent inéquitable des prestations sociales.

ASSURER UN ÉTAT SOCIAL DE SÉCURITÉ ET GARANTIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

La doctrine fondamentale de notre politique sociale doit être de créer un état de sécurité pour l'individu. Cette conception de la solidarité comme « sécurité sociale » était contenue dans le programme français du Conseil national de la Résistance (CNR). Elle n'implique pas de faire de l'État le promoteur de l'égalité entre tous, ni même de présenter l'égalité comme un idéal vers lequel une société progressiste devrait tendre. Les inégalités sociales sont une expression de la différence. À ce titre, elles sont inévitables, irréductibles, et jouent un rôle majeur dans la vie d'une société et dans son dynamisme. Les penseurs les plus « progressistes » de la tradition libérale, tel John Rawls, ont toujours dénoncé les risques de l'égalitarisme, au nom même de l'intérêt des plus défavorisés. Cette acceptation des inégalités est donc indissociable de la « promotion sociale », qui est aussi une dynamique, de même que le désir de réussir, de

>

> se dépasser, de s'accomplir au-delà des conditions qui nous sont données à la naissance. C'est cette double dynamique qui peut rendre une société plus libre et plus prospère. La disparition des inégalités est un objectif inaccessible en fait et condamnable en droit. C'est l'égalité des chances et non la réduction en soi des inégalités sociales qu'il faut viser ; il faut avant tout donner à chacun les moyens d'exercer sa liberté. C'est à ce titre qu'il est essentiel de contribuer, dès à présent, à l'égalité des chances entre les générations en réduisant significativement et sans attendre la charge transmise à nos successeurs par le poids de la dette publique.

SERVICES COLLECTIFS ET « CONTRIBUTION À L'UTILITÉ SOCIALE »

Une visée différente et raisonnable serait d'assurer à chacun le niveau de vie minimum en dessous duquel il est admis qu'on ne peut vivre dignement, ni trouver la force et les moyens permettant de surmonter un revers imposé par l'existence. La définition d'une vie digne dépend de critères matériels, que sont le logement, le revenu et la santé, mais aussi de critères immatériels comme l'éducation. Elle doit aussi intégrer la prise en charge d'une fonction d'intérêt collectif ou ce que l'on propose de nommer « contribution à l'utilité sociale ». Cette notion désigne l'obligation faite à chaque individu de rendre à la société un service d'intérêt général, autant qu'il est possible, en contrepartie de la solidarité dont il bénéficie. Ainsi, les personnes à la recherche d'un emploi devraient consacrer deux demi-journées par semaine au service de la communauté afin de prendre en charge l'une de ces fonctions d'intérêt collectif (accompagnement de personnes âgées, encadrement d'un soutien scolaire, entretien d'infrastructures, surveillance de site, etc.). Cette contrepartie immédiate serait obligatoire, sauf cas particulier, afin de satisfaire au principe de réciprocité sans lequel il ne peut y avoir de vraie solidarité.

PROPOSITION :

Promouvoir l'idée d'une « contribution à l'utilité sociale ». Chaque individu a l'obligation de rendre à la société un service d'intérêt général, autant qu'il est possible, en contrepartie de la solidarité qu'elle fait jouer en sa faveur.

L'État providence jugé par les classes moyennes

Question : Pour chacune des opinions suivantes, pouvez-vous me dire si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout ?

| | Réponse : D'accord | |
|---|---------------------------|----------------------|
| | Ensemble des Français (%) | Classes moyennes (%) |
| Il est de plus en plus difficile de devenir propriétaire de son logement | 83 | 83 |
| Il y a trop d'assistanat et beaucoup de gens abusent des aides sociales | 80 | 81 |
| Seules les familles les plus aisées peuvent choisir l'école ou l'établissement scolaire de leurs enfants | 75 | 75 |
| L'islam progresse trop en France | 71 | 73 |
| Il y a trop d'immigrés en France | 63 | 64 |
| Les couples homosexuels devraient pouvoir adopter des enfants | 55 | 54 |
| Les chômeurs pourraient trouver du travail s'ils le voulaient vraiment | 53 | 55 |
| On ne se sent en sécurité nulle part | 50 | 48 |
| Il faut généraliser l'impôt sur le revenu à tous les foyers car actuellement les plus modestes soit un ménage sur deux n'en payent pas | 35 | 40 |
| Les valeurs de la République (Liberté, Égalité, Fraternité) sont bien appliquées en France | 29 | 33 |

Source : Sondage IFOP réalisé pour la Fondation pour l'innovation politique, novembre 2010.

www.fondapol.org

Un tiers des classes moyennes diffère des actes médicaux pour raisons financières

Question : Vous arrive-t-il souvent, de temps en temps, rarement ou jamais pour des raisons financières de renoncer ou de différer ...

| | TOTAL Souvent / de temps en temps (%) | Souvent (%) | De temps en temps (%) | TOTAL Rarement / jamais (%) | Rarement (%) | Jamais (%) | TOTAL (%) |
|-------------------------------------|---------------------------------------|-------------|-----------------------|-----------------------------|--------------|------------|-----------|
| Des soins dentaires | 34 | 13 | 21 | 66 | 20 | 46 | 100 |
| Des achats de lunettes ou de verres | 34 | 13 | 21 | 66 | 22 | 44 | 100 |
| Des soins médicaux en général | 23 | 7 | 16 | 77 | 23 | 54 | 100 |

Source : Sondage IFOP réalisé pour la Fondation pour l'innovation politique, novembre 2010.

www.fondapol.org



Freiner la croissance des dépenses sociales : 3 idées

Toutefois, l'effort principal doit être porté sur notre État providence, **l'adapter pour le pérenniser**, tel doit être le mot d'ordre. Entre 1978 et 2011, la part des prestations sociales est passée de 18 % à 25 % du PIB. Les administrations de sécurité sociale présentent un moindre déficit que l'État central, mais c'est parce que ce dernier finance de plus en plus la protection sociale. Permettez-moi trois idées simples aux **effets immédiats** pour freiner la folle croissance de ces dépenses.

D'abord l'instauration d'une **franchise médicale** à hauteur de 2 % des revenus. Tout le monde sera responsabilisé vis-à-vis de sa consommation médicale, mais chacun contribuera selon ses moyens. Nos voisins allemands l'ont mis en place en 2004. Ensuite, l'instauration d'un **tarif unique** entre les secteurs hospitaliers public et privé, ce qui permettrait d'économiser 8 milliards par an, selon la Fédération de l'hospitalisation privée. Enfin, la **désindexation** partielle des retraites de l'inflation représenterait une économie de près de 20 milliards par an, en excluant les retraites les plus modestes de cette mesure.

Charles Beigbeder, vice-président de la Fondation pour l'innovation politique, « Oui à la TVA sociale, non à la TVA comptable ! », *Le Figaro*, 2 novembre 2011.

CINQ PRINCIPES POUR UN CONSENSUS LIBÉRAL AUTOUR DE LA JUSTICE SOCIALE

Par Christophe de Voogd, responsable de *Trop libre*, blog de la Fondation pour l'innovation politique.



1. La justice sociale n'a pas pour but *l'élimination des inégalités* (politique toujours liberticide et contre-productive, comme l'ont démontré les expériences marxistes), mais l'éradication de la pauvreté. C'est là la véritable préoccupation des libéraux, contrairement à la légende noire. L'idée de l'« allocation universelle » est d'abord une idée libérale.

2. De même, la justice sociale ne cherche pas à brider la réussite, mais à *combattre la rente* sous toutes ses formes : celle du capitaliste monopoliste comme celle du fonctionnaire sous statut, celle du grand céréaliculteur protégé par la Politique agricole commune comme celle des professions réglementées. L'établissement d'une concurrence aussi parfaite que possible est souhaité.

3. Dès lors, la justice sociale peut et doit se préoccuper des inégalités qui procèdent d'une rente, c'est-à-dire d'une distorsion du marché par un pouvoir ou un lobby, qu'il soit économique, social ou politique. Or un examen précis des inégalités en France montre que la plupart d'entre elles proviennent bel et bien de notre préférence pour la rente, bien ancrée dans

la mentalité collective depuis l'Ancien Régime. Ses formes modernes sont innombrables : sursalaires patronaux, parachutes dorés ou dividendes injustifiés par l'état de l'entreprise, privilèges de la haute fonction publique, mais aussi régimes spéciaux et prestations sociales qui, dans certains cas, incitent à l'inactivité.

4. La justice sociale a pour but de *hiérarchiser les utilités* en renvoyant les revendications catégorielles à ce qu'elles sont – des revendications légitimes mais non des impératifs de justice – et en débusquant, derrière certaines indignations, non le souci d'équité, mais l'effet de l'envie ou du ressentiment.

5. La justice sociale ne vise pas à « changer la vie », mais à créer les conditions collectives favorables à l'épanouissement de chacun, selon un « projet de vie » qui lui est propre et que ni l'État ni le groupe d'appartenance, quel qu'il soit, ne sont en droit de lui dicter.

Égalité entre choses contre égalité entre personnes

L'égalitariste se plaît à imaginer qu'il suffit d'homogénéiser biens, avoirs et chances d'avenir. Version socialiste : l'autorité publique doit écrémer les grosses fortunes pour relever les plus basses, la loi du maximum édictée par les Jacobins ouvrit la voie. Version libérale : la « main invisible » du marché se charge automatiquement, concurrence aidant, de ladite égalisation. Autant de vulgarités, dont le simplisme n'est directement imputable ni à Karl Marx ni à Adam Smith. Le péché originel de l'égalitarisme des idéologies socialistes ou libérales réside dans leur commun économisme, c'est-à-dire l'illusoire promesse de définir l'égalité « réelle » des citoyens par une égalité entre choses – « Tu possèdes ceci, je détiens cela, égalisons nos patrimoines. » Comment comparer l'incomparable ? Comment établir une « juste » égalité entre des biens intrinsèquement inégaux ? La prétendue « valeur travail », supposée substance commune de toutes les richesses, reste une fiction théorique échappant à toute mesure effective. Impossible de mettre en équation le travail d'un professeur, celui d'un comique troupier, celui d'un métallurgiste de Flins ou d'un pêcheur de perles.

André Glucksmann, *Liberté, Égalité, Fraternité*,
Fondation pour l'innovation politique, mai 2011.
www.fondapol.org